

Conseil d'école N°1 18-11-2008

Présents : Mme Lassalle (élue municipale), Mme Alléguède (transports scolaires), Mme Hébrard (CLAE), Mme Fournier, Mme Larrieu, Mme Péraldi, M. Badet, Mme Castillo, Mme CASTELNOVI, Mme Feuillerat, M. Sicard (parents d'élèves élus), Mme Célestin, Mme Caisso, M. Manavit, Mme Servant, Mme Ferrand, Mlle Desjardins, Mlle Clément, Mlle Lartigue, M. Hamadi, M. Galy (enseignants).

Liste je tu il 4 titulaires élus 3 présents

Liste d'union 3 titulaires élus 3 présents

Liste Garrigues 2 titulaires élus 2 présents dont un est parti au bout d'une demi-heure

Excusés : Mme Khorsi (IEN), Mme Chiavassa (CLAE), M. Labatut (CAM), Mme Cassagne (enseignante), M. Barès (parent).

La réunion a débuté à 18 heures. Les points suivants étaient à l'ordre du jour et ont été abordés.

Bilan de rentrée 2008

* Effectifs actuels

M. Galy a donné l'effectif global des élèves inscrits à ce jour, le détail par classe et par section (uniligue et bilingue) tableau ci-dessous :

	CP1	CP2	CP3	CP/CE1	CP OC	CE1 1	CE1 2	CE1 3	CE OC	total
CP	24	24	24	10	18					100
CE1				11		26	27	27	18	109

Effectif uniligue : 173

effectif bilingue : 36

effectif global : 209

* Fonctionnement

Comme l'an dernier, 2 enseignants ont en charge l'enseignement pour les élèves de la section bilingue (alternance par ½ journée occitan et français). Les effectifs ont amené l'équipe enseignante à constituer une classe à cours double CP/CE1 à effectif moindre (21). RAS pour les autres classes.

* Présentation du RASED

M. Hamadi et Mlle Lartigue présentent le RASED de St-Lys : 2 maitresses d'adaptation (Mlle Lartigue et Mme Puech), une rééducatrice (Mme De Lacvivièr) et un psychologue scolaire (M. Hamadi). Ils rappellent brièvement le rôle de chacun d'eux et leur domaine d'intervention, puis le secteur géographique (environ 1800 élèves répartis dans les écoles de St-Lys et environnantes). Une discussion s'engage ensuite pour essayer de clarifier les différences entre l'aide personnalisée mise en place cette année (nouvelle semaine scolaire) et celle du RASED auprès des élèves.

Pour finir, ils font part de l'inquiétude des enseignants sur l'avenir des RASED (suppression de 300 postes annoncés pour la rentrée 2009) et proposent aux membres présents de signer une motion de soutien aux RASED. Cette motion est signée pour tous les membres présents. Elle sera jointe au compte rendu du conseil d'école et affichée.

* Transports scolaires

Mme Alléguède confirme qu'il n'y a pas de problème particulier avec les transports scolaires. Environ 280 enfants empruntent le transport scolaire sur l'ensemble des écoles de la commune. En cas d'écart de comportement d'un enfant, la famille est informée par écrit ou convoquée selon la gravité de l'incident. Elle rappelle que les cartes de bus sont à retirer à la mairie par les familles.

Question des parents sur l'arrêt de bus toujours situé devant l'école Ayguebelle.

Réponse de Mme Lassalle : un projet de nouvel arrêt de bus est en discussion à la mairie.

Réponse de M Galy : Comme il n'y a pas de possibilité d'arrêt devant l'école, nous continuons à aller devant l'école Ayguebelle, ce qui n'est pas très gênant.

* CLAE

Mme Chiavassa est excusée, elle vient de reprendre le travail dernièrement. Mme Hébrard rappelle que ce sont les inscriptions papier qui priment sur le badgeage, ce qui explique pourquoi les parents doivent signer une décharge lors de changements sans mot écrit. Tous les mots relatifs au CLAE doivent être transmis aux animatrices (les enseignants n'interfèrent pas dans le fonctionnement du CLAE). Par contre pour les transports scolaires, il faut transmettre les mots aux enseignants.

Les 2 préfabriqués vides sont utilisés pour les activités du CLAE (dont l'aide aux devoirs) et le CLSH. La question du mobilier n'est pas encore réglée.

Question des parents sur les horaires et l'inscription au trimestre au CLSH.

Réponse de Mme Hébrard: Ces décisions sont prises par les élus de la CAM. Il faut que les parents d'élèves adressent un courrier de demande de changement au bureau communautaire de la CAM à Muret.

Perspectives rentrée 2009

* Effectifs

Les prévisions d'effectifs ont été établies par les directeurs fin octobre et transmises à l'administration. Ces prévisions ne sont qu'une première estimation à partir des effectifs actuels (maternelle et élémentaire). Les chiffres seront affinés dans un 2^{ème} temps. Ils tiennent aussi compte d'éventuels départs, arrivées ou maintiens d'élèves en fin d'année scolaire.

	Unilingue	Nouveaux	Bilingue	Total
CP	93	3	17	113
CE1	87	2	18	107

Total global 220

Les directeurs d'écoles ont rencontré Mme Khorsi, IEN de la circonscription, pour rappeler la particularité des écoles de St-Lys qui ont une section bilingue occitan. Celle-ci n'apparaît pas sur les tableaux statistiques renseignés mais elle a une incidence sur le fonctionnement et la répartition des élèves dans les classes.

Question des parents : Comment seront gérées les demandes de dérogations au périmètre scolaire ?

Réponse de Mme Lassalle : Il y aura une gestion plus stricte qui visera à équilibrer les effectifs pour éviter des situations de fermetures de classes.

Autre question des parents sur « l'éclatement » des 2 écoles en écoles du CP eu CM2.

Réponse de M Galy : cette question sera à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.

Réponse de Mme Lassalle : Un groupe d'élus entame une réflexion sur ce sujet.

Projet d'école (présentation)

M Galy et l'équipe enseignante présentent les actions 2008/2009 inscrites du projet d'école.

Les actions reconduites déjà présentées en début d'année lors des réunions de rentrée sont listées rapidement : école et cinéma, inscription au prix de incorruptibles, piscine et rencontres sportives inter-écoles, délégués de classes et chorale d'école.

L'accent est mis ensuite sur les 2 points suivants qui doivent être inscrits au projet d'école et qui amènent beaucoup de questions de la part des familles : l'aide personnalisée et le volet langues.

Aide personnalisée

Dans le cadre de la nouvelle semaine scolaire, l'équipe enseignante a choisi de proposer l'aide le mercredi matin de 10H à 12H (élèves plus disponibles qu'en fin de journée scolaire ou à la pause méridienne).

Les questions matérielles ont pu trouver une solution.

Le CLSH étant situé dans les locaux du CLAE du Gaziaila, la liaison a été possible à 10H et 12H. La liste des élèves inscrits à l'aide personnalisée est transmise à la responsable du CLSH pour que les élèves concernés présents soient accompagnés dans le bâtiment à 10H et repris par une animatrice à 12H.

L'organisation du nettoyage des locaux a été réorganisée en concertation avec le personnel (aide personnalisée dans un bâtiment nettoyé le mardi soir, 2^{ème} bâtiment parties communes nettoyées le mercredi matin).

Calendrier:

L'année scolaire comportera 4 périodes de 6 à 7 semaines (25 mercredis d'aide en tout) au cours desquelles les enfants inscrits sont répartis en petits groupes de besoins (2 à 6 élèves) pour travailler sur une compétence ou un domaine précis avec un enseignant de l'équipe (pas forcément celui de sa classe).

Organisation:

Avant la première période (8 octobre, 26 novembre), les enseignants ont fait passer à tous les élèves, des évaluations en maths et français pour cibler les difficultés et constituer les groupes.

L'aide doit venir en complément de ce qui est travaillé en classe mais aussi de ce que peuvent proposer les enseignants du RASED.

A la fin de chaque période, un temps de régulation est prévu pour permettre aux enseignants de :

faire le point sur les progrès des élèves, décider de la continuité du travail sur la même compétence ou en travailler une autre, remodeler les groupes de besoins...

L'aide personnalisée peut être proposée à certains élèves en difficulté passagère dans un domaine pour une période. Les enseignants ne proposent pas obligatoirement l'aide personnalisée à des élèves en plus grande difficulté bénéficiant déjà d'autres aides (RASED, orthophonie, CMPP...).

A côté des ces aides, le CCAS propose un accompagnement à la scolarité (CLAS) par le biais d'ateliers en famille. Il sera présenté lors du prochain conseil d'école.

D'autre part, l'accompagnement éducatif (déjà actuellement dans les collèges et des zones prioritaires) doit se mettre en place à la prochaine rentrée scolaire.

Volet langues

M Galy présente rapidement la lettre de cadrage de M. L'Inspecteur d'Académie en insistant sur les points suivants :

Il doit y avoir continuité de l'enseignement de la langue vivante (LVE) au cours de la scolarité élémentaire ainsi que lors du passage au collège.

Seuls les enseignants « habilités » (reconnus par l'Education Nationale) peuvent assurer l'enseignement d'une langue vivante. On peut organiser des échanges de service au sein d'une école entre les enseignants.

Sur l'école, il y a 2 enseignants habilités Anglais et 4 classes de CE1 plus un CP/CE1.

L'enseignement de l'Anglais est proposé à tous les élèves de CE1. Il s'organise comme suit avec des échanges de service :

Mme Caisso (CP) va une fois par semaine dans la classe Mme Ferrand et dans celle de Mme Cassagne pour des séances de 45 minutes environ. Pendant ces moments, Mmes Ferrand et Cassagne prennent en charge la classe de Mme Caisso (éducation musicale et arts visuels).

M Galy assure l'enseignement dans sa classe et prend en charge une fois par semaine le 4^{ème} groupe de CE1 (bilingue et de la classe CP/CE1) pour des séances de 45 minutes environ.

Cette organisation s'est mise en place à la rentrée des vacances de Toussaint (début le jeudi 6 novembre). L'enseignement consiste principalement à une imprégnation orale et phonologique (chants, comptines, mémorisations diverses...). L'écrit viendra ultérieurement.

Suite à ces présentations, le projet d'école adopté dans son ensemble à l'unanimité.

Règlement intérieur

Cette année 2 propositions de modification du règlement intérieur sont soumises aux membres du conseil d'école.

1- En raison de la modification de la semaine scolaire: modification d'un passage de l'article 2 sur la durée hebdomadaire et les jours de classe (lundi mardi jeudi vendredi) et création de l'aide personnalisée.

2- Question sur service minimum d'accueil (SMA): Comme demandé par note de service, la lettre d'information de M. BAGLAN est transmise aux parents délégués. Elle sera aussi affichée. Mais pour clarifier ce point auprès de toutes les familles, il est proposé de faire apparaître le point suivant dans le point 9 du règlement de l'école:

Accueil des élèves en cas de mouvement social (grève)

La loi 2008-790 du 28 août 2008 sur l'accueil des élèves est en vigueur.

1) S'il y a plus de 25% d'enseignants déclarés grévistes, l'accueil des élèves présents des classes concernées doit être assuré par la municipalité (pas d'accueil par les enseignants présents).

2) S'il y a moins de 25% d'enseignants déclarés grévistes, les élèves présents des classes concernées sont accueillis dans les classes des enseignants présents (idem enseignant non remplacé).

Dans tous les cas, si l'enseignant de la classe participe au mouvement, les familles sont informées par un mot dans le cahier (pas d'information = présence de l'enseignant).

Pour les services associés à l'école (cantine, CLAE, transports) l'information est transmise aux familles par les services concernés au plus tôt en cas de perturbation (pas d'information = pas de perturbation).

Après échanges sur ce point, et les incidences des décisions prises par la municipalité (SMA) et la CAM (CLAE, cantine), les modifications sont mises au vote.

Elles sont votées à l'unanimité des présents ainsi que le nouveau règlement qui sera transmis aux familles par les cahiers de liaison (voir pièce jointe).

Questions diverses

Agent de soins

Mme Alléguède est présente sur l'école une semaine sur 2. Les soins sont assurés par les enseignants ou Mme Alléguède si elle est présente. En général, tous les soins sont notés sur le cahier d'infirmerie. Les familles sont informées soit par téléphone soit par mot dans le cahier de liaison pour les soins plus importants que les « petits bobos » types égratignures, bosses ...

M Galy rappelle qu'il est interdit aux enfants d'amener des médicaments à l'école dans le cartable. Seuls les enfants bénéficiant d'un PAI peuvent prendre les médicaments notés par le médecin.

Il est possible de faire prescrire par le médecin de famille des médicaments qui ne nécessitent pas une prise lors du repas de midi. Mais uniquement matin et soir.

Médecin scolaire

Un nouveau médecin scolaire a été nommé sur le secteur (primaire et secondaire). Il s'agit du Docteur GOMANE. Son secrétariat est situé à Villeneuve-Tolosane et à Muret.

Compte rendu du conseil d'école

Un exemplaire sera adressé à chaque liste de parents élus, et un autre sera affiché. De plus, il est convenu qu'il sera aussi mis en ligne sur le site de l'école.

Les autres questions diverses n'ont pu être abordées, elles sont reportées au 2^{ème} conseil d'école de l'année scolaire.

La réunion s'est terminée à 20H15.